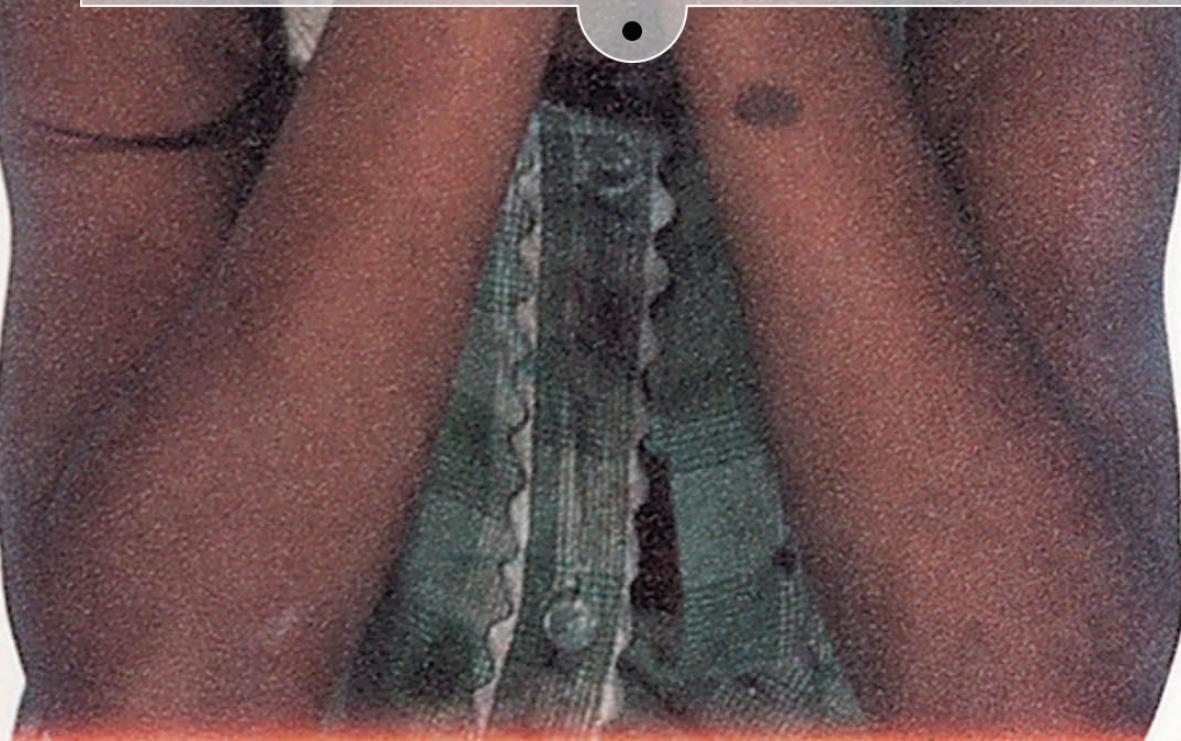


# Les Roms en Europe

Texte par António Vitorino, président de Notre Europe

Photographies de Mathieu Pernot

*La circulaire française d'août 2010 qui ciblait nommément les Roms comme une population prioritaire à expulser a défrayé la chronique dans toute l'Europe. Ce n'était pourtant ni la première ni la dernière fois que cette population était la cible d'une discrimination.*



L

a circulaire française d'août 2010 qui ciblait nommément les Roms comme une population prioritaire à expulser a défrayé la chronique dans toute l'Europe. Ce n'était pourtant ni la première ni la dernière fois que cette population était la cible d'une discrimination. Cette discrimination à tout le moins persistante, si ce n'est croissante, envers les Roms, et les conditions peu propices d'intégration dans lesquelles ils vivent, sont indéniables. Alors que les Roms sont un peuple européen, historiquement, géographiquement, et politiquement, quels sont les défis que pose leur intégration, entre stéréotypes, instrumentalisation politique et réalités ?

Si les origines de la population rom – recouvrant, dans cet article, la diversité des groupes romani, kalé, et sinté, et des sous-groupes kalderash, ashkali, ursari, lovara et gurbeti – remontent au Moyen Âge en Inde ; sa migration entre le IX<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle en fait une population européenne dès le XV<sup>e</sup> siècle.

Minoritaires. Voilà ce que sont les Roms dans les pays où ils sont le plus présents, au premier rang desquels la Russie, la Turquie, la Roumanie et la Hongrie. S'ils vivent essentiellement en Europe de l'Est, ils constituent aussi une importante minorité dans des pays comme la France ou l'Espagne. De nos jours, dix à douze millions de Roms vivent en Europe, dont environ la moitié dans l'Union européenne (UE). Avec le seul élargissement de l'UE en 2004, un million et demi de Roms ont acquis la citoyenneté européenne, et entre deux et trois millions de Roms en ont fait de même en 2007 avec l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Autant d'événements qui font de la première minorité européenne un peuple éminemment européen.

En termes politiques, leur situation doit être analysée dans le cadre de la législation européenne, transposée par chaque État membre de l'UE. La liberté de circulation fait partie des droits fondamentaux de l'Union européenne depuis 1957, mais elle n'est pas synonyme de liberté d'installation inconditionnelle. Le droit de s'installer définitivement dans un pays d'accueil est facilité entre citoyens européens, mais à la condition d'exercer un travail dans ce pays ou de disposer de ressources suffisantes pour y vivre, ou encore si cette installation ne constitue pas un fardeau excessif pour le système social du pays d'accueil.

Dans le cas très spécifique d'une population nomade, il s'agit bel et bien d'un défi européen que de trouver les critères et modalités les plus justes et efficaces afin de permettre l'installation et l'intégration sur le territoire de l'un ou l'autre des États membres de l'UE. C'est à cet effet qu'a été mis en place un cadre européen pour les stratégies nationales d'intégration des Roms, que la plupart des pays n'ont qu'en partie traduit dans leur politique nationale – en 2011, seuls 70 % des fonds disponibles pour les programmes d'intégration des Roms avaient été utilisés par les États membres –, se laissant trop souvent tenter par l'instrumentalisation politique de ce qui est alors présenté comme le «problème de l'intégration des Roms en Europe». Prenant acte de cet état des lieux, le Conseil européen a émis en 2013 une recommandation visant à mieux accompagner les États membres dans la mise en place de mesures d'intégration des Roms, mais qui n'a pas à ce stade pallié les limites de la stratégie suivie. Il ne s'agit pas seulement, en effet, d'augmenter les moyens mis en œuvre, mais surtout de mieux s'adapter aux implications spécifiques de

cette intégration, qui doit se faire dans un cadre familial, tenir compte du sentiment d'oppression ressenti par cette communauté, tout en s'efforçant de limiter l'impact de certaines pratiques qui en découlent (notamment en termes de faible scolarisation ou de mariages précoces).

Une partie de cette population est encore nomade, alors qu'une autre cherche à se sédentariser dans ses pays d'origine, où elle est souvent perçue comme une minorité rejetée, ou dans d'autres pays européens, où elle n'est pas vraiment la bienvenue. Les Roms migrent plus souvent en famille que la moyenne des migrants européens, de sorte qu'il leur est très difficile de trouver un logement décent à leur arrivée. Un Eurobaromètre de juillet 2008 révèle que 24 % des Européens se sentiraient mal à l'aise à l'idée d'avoir un Rom pour voisin, alors même qu'en moyenne les Européens se sentent à l'aise (8,1 sur une échelle de 1 à 10) à l'idée d'être voisin avec des personnes d'autres origines ethniques.

Cette situation, exacerbée par des clichés, stigmatisations et généralisations abusives, est aussi due aux comportements et activités d'une minorité de cette population, qui se consacre à la mendicité ou au travail informel, plus visible que le reste qui vit dans des conditions de marginalisation socio-économique déplorables. Selon les enquêtes de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et du Programme de développement des Nations unies, en 2012, seulement 50 % des enfants roms vont à l'école maternelle, dès lors que leurs parents souhaitent leur transmettre pour la préserver leur langue et leur culture ; seulement 15 % terminent avec un niveau secondaire ou supérieur. Un Rom sur trois déclare ne pas avoir d'emploi, et 90 % vivent en dessous du seuil de

pauvreté... L'absence de mesures d'accompagnement de ces populations n'a malheureusement pas contribué à faciliter leur intégration (l'entrée sur le marché du travail d'autres pays européens était, par exemple, soumise à restriction jusqu'au 1er janvier 2014 pour les ressortissants roumains et bulgares, dont les Roms).

Il faut analyser et évaluer ces situations délicates et épineuses avec sang-froid et surtout éviter la tentation de la stigmatisation et des généralisations abusives. Au-delà des polémiques, il importe de se pencher sur les situations concrètes en trouvant des solutions raisonnables qui respectent la loi et la dignité humaine de tous. 



**ANTÓNIO VITORINO**

a été commissaire européen et ministre de la Défense du Portugal. Il est actuellement président de Notre Europe Institut Jacques-Delors.

• THE  
EYE  
S